



DEUXIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Suite à donner aux recommandations
des réunions sectorielles****b) Réunion tripartite sur l'évolution de l'emploi,
du temps de travail et de la formation
dans les industries extractives
(Genève, 7-11 octobre 2002)**

1. La Réunion tripartite sur l'évolution de l'emploi, du temps de travail et de la formation dans les industries extractives a eu lieu à Genève du 7 au 11 octobre 2002 sous la présidence de M. Guillaume Attigbe, membre travailleur du Conseil d'administration.
2. La réunion a examiné un rapport préparé par le Bureau international du Travail¹. Elle a adopté une série de conclusions, ainsi que deux résolutions, une sur le secteur minier, le financement et le développement durable, et l'autre sur le programme de travail futur de l'OIT relatif au secteur minier.
3. Ces textes, ainsi qu'un résumé des travaux de la réunion, figurent dans la *Note sur les travaux*, qui est jointe au présent document². Les paragraphes 25 à 32 des conclusions et le dispositif des résolutions demandent à l'OIT de prendre des mesures.
4. *La Commission des réunions sectorielles et techniques et des questions connexes voudra sans doute recommander au Conseil d'administration d'autoriser le Directeur général à communiquer la Note sur les travaux contenant les textes mentionnés au paragraphe 3 ci-dessus:*
 - a) *aux gouvernements, en leur demandant de communiquer ces textes aux organisations d'employeurs et de travailleurs concernées;*
 - b) *aux organisations internationales d'employeurs et de travailleurs concernées;*

¹ Document TMMI/2002.

² Document TMMI/2002/12.

c) aux autres organisations internationales concernées.

5. *La Commission des réunions sectorielles et techniques et des questions connexes voudra sans doute recommander au Conseil d'administration de demander au Directeur général de prendre en compte, au moment de l'élaboration des propositions d'activités futures du Bureau, les souhaits exprimés par la réunion aux paragraphes 25 à 32 des conclusions et dans les parties pertinentes des résolutions.*

Genève, le 13 janvier 2003.

Points appelant une décision: paragraphe 4;
 paragraphe 5.